

## RÈGLEMENT DU JEU À GRATTER

### DESPI LE BOUCHER

#### **Article 1. Société organisatrice**

La société CENTRALE VVR, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 30 allée du moulin brûlé, 42350 La Talaudière, immatriculée au RCS de Saint-Etienne sous le numéro 897 715 041, représentée par Arnaud Pascal directeur général, ci-après dénommée la « Société Organisatrice », organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « Jeu à gratter Destination Paradis – Calendrier de l'Avent Saucisson 2025 ».

Le jeu est géré par la société GRAND FRAIS GESTION, société par actions simplifiée au capital de 100 000 €, dont le siège social est situé 5 rue de la Galmy, immeuble Le Vega à CHESSY (77), immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 387 806 722, agissant en qualité de sous-traitant du traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre du jeu.

#### **Article 2. Participants**

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article et les modalités de participation. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse causer un grief à la Société Organisatrice

#### **Article 3. Modalités de participation**

Le jeu est accessible lors de l'achat d'un calendrier de l'Avent saucisson « Le Boucher des Halles » vendu dans les magasins GRAND FRAIS participants dont la liste est disponible sur le lien suivant : <https://www.grandfrais.com/boucherie/?magasins-despi-le-boucher>.

Le calendrier de l'Avent saucisson « Le Boucher des Halles » peut également être obtenu à titre gratuit en tant que lot d'un autre jeu-concours organisé par Grand Frais Gestion.

Chaque calendrier contient un ticket à gratter. Parmi l'ensemble des tickets distribués, cinq (5) tickets sont gagnants.

Le jeu se déroule :

- à partir du 12 novembre 2025 pour les personnes s'étant inscrites à la vente en avant-première du calendrier ;
- à partir du 13 novembre 2025 pour l'ensemble des autres participants.

Le jeu prendra fin à l'épuisement des stocks de calendriers disponibles.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

#### **Article 4. Désignation des gagnants**

Les cinq (5) tickets gagnants sont reconnaissables après grattage.

Chaque gagnant devra scanner le QR code reproduit sur le ticket gagnant, accéder au formulaire en ligne indiqué, et renseigner le numéro unique figurant sur le ticket, ainsi que ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, magasin de rattachement).

Ces informations permettront à la Société Organisatrice de les contacter pour la vérification du gain et l'organisation de la remise du lot qui aura lieu dans les magasins désignés par les gagnants, en lien avec Grand Frais Gestion et la société HAVAS VOYAGE.

Le ticket est à conserver comme preuve de gain. Tout ticket dont le numéro serait illisible, incomplet, falsifié, ou ne correspondant pas à un ticket gagnant déclaré comme valide par la Société Organisatrice sera considéré comme nul.

#### **Article 5. Dotation**

Chaque ticket gagnant donne droit à une croisière dans les Caraïbes pour deux (2) personnes avec Costa Croisière, d'une durée de huit (8) jours et sept (7) nuits à bord du Costa Favolosa, en cabine double balcon vue mer, formule tout inclus, vol aller-retour pour la Guadeloupe inclus.

La réservation devra être réalisée auprès de la société HAVAS VOYAGE avant le 31 janvier 2026, pour un départ entre le 1er novembre 2026 et le 31 mars 2027 (hors vacances scolaires, toutes zones).

Le lot est nominatif, non cessible, non échangeable et ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière ou équivalente.

#### **Article 6. Responsabilité**

La Société Organisatrice et la société Grand Frais Gestion ne sauraient être tenues responsables en cas d'événement de force majeure, de fraude, d'imprévu ou d'évènement indépendant de leur volonté ayant pour effet de modifier, écouter ou annuler le jeu. Elles ne sauraient être tenues pour responsables des erreurs, omissions, interruptions ou pertes de tickets, ni de toute défaillance technique.

#### **Article 7. Utilisation des données personnelles**

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu sont traitées par Grand Frais Gestion, en qualité de sous-traitant de traitement, aux fins de gestion des participations et de remise des lots. Les données sont conservées pour une durée de cinq (5) ans après la remise de tous les lots.

Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de la participation, à la détermination des Gagnants et à l'attribution des dotations. La base légale de ce traitement est celle visée par l'article 6 1. (b) du Règlement européen n°2016/679 dit « RGPD ».

Toutes les informations que les participants communiquent sont destinées uniquement à la Société organisatrice, la société Grand Frais Gestion, en particulier son personnel habilité, en charge de

l'organisation du jeu ainsi que la société HAVAS VOYAGE pour l'organisation de la dotation. Elles pourront être transmises, sous la responsabilité de Grand Frais Gestion, à d'éventuels sous-traitants intervenant dans l'organisation ou la gestion du présent Jeu, mais uniquement pour les finalités définies ci-dessous.

Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation des traitements et du droit de disposer du sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant :

Par voie postale à : Grand Frais Gestion 17/19 rue Robespierre BP 1001 - 69702 Givors Cedex

Par email à rgpd.dpo@grandfrais.fr en indiquant votre nom, prénom, e-mail et adresse. Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse.

Vous disposez également du droit de saisir l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (en France, il s'agit de la CNIL).

Les données obligatoires collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat ne pourra être réalisée avant la date de fin de l'opération sans annuler sa participation au jeu.

#### **Article 8. Consultation du règlement**

Le présent règlement est consultable et téléchargeable sur le site [www.grandfrais.com](http://www.grandfrais.com). Une copie pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée à la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement, sous réserve d'en informer les participants.

#### **Article 9. Litiges**

Le présent règlement est soumis au droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, tout différend sera porté devant les juridictions françaises compétentes.